

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Abdelaziz LALMI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET ;  
Albert BLONDEL à François ROSE ;  
Patricia EGASSE à Elvire TENO ;  
Bernard NARBONI à Jean-Luc LEROY ;  
Laurent POULOT à Jennifer BONINO ;

**Étaient absents :**

Colette LAMBERT, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Jean-Pierre YETNA** est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

La commune de Montmagny, dans le cadre de sa politique jeunesse et éducation, souhaite par le biais du programme ÉDUC' ACTIONS du service jeunesse mettre en place une convention entre le collège Nicolas Copernic et la ville de Montmagny relative à l'organisation de mesure de responsabilisation pour prévenir le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative des élèves.

La ville de Montmagny désire, pour pérenniser l'action et avoir un référentiel commun aux deux collèges en matière de décrochage scolaire, renouveler cette même convention, existante depuis 2013, avec le collège Maurice Utrillo.

L'objectif de la mesure de responsabilisation est de faire participer les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, en dehors ou pendant les heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles, d'apprentissage ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative.

Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Ces conventions sont établies pour 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et sont tacitement renouvelables pour pérenniser le dispositif à long terme.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec le collège Nicolas Copernic et le renouvellement de cette convention déjà existante avec le collège Maurice Utrillo et la commune de Montmagny au titre de l'année 2023, telles que jointes en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions pour une durée d'un an ;

## **2 - PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L551-1 du code de l'éducation modifié par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

**Vu** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, notamment son article 2 ;

**Vu** l'article R511-13 du code de l'éducation ;

**Vu** la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 ;

**Vu** la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation signée entre la ville de Montmagny et le collège Maurice Utrillo depuis le 14 mai 2013 et renouvelée chaque année ;

**Considérant** la nécessité de prévenir le décrochage scolaire, de développer des mesures efficaces et ciblées au profit des élèves afin de favoriser leur réussite éducative et scolaire ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Mustapha BAMBA ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- ✚ **APPROUVE** le renouvellement de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation entre le collègue Maurice Utrillo et la ville de Montmagny, telle que jointe en annexe.
- ✚ **APPROUVE** la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation entre le collègue Nicolas Copernic et la ville de Montmagny, telle que jointe en annexe.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions pour une durée d'un an.
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE</b>	
Reçu en sous-préfecture le.....	<b>19 DEC 2022</b>
Publié le.....	<b>19 DEC 2022</b>
Notifié le.....	<b>19 DEC 2022</b>
Montmagny, le.....	<b>19 DEC 2022</b>
Le Maire Patrick FLOQUET	



**Fait à Montmagny, le 15 décembre 2022**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire, Patrick Floquet**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20221215-DL2022-1512-093-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

# Acte à classer

DL2022-1512-093

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour  
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-19T11-10-52.02 ( MI242034384 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20221215-DL2022-1512-093-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : MESURES DE RESPONSABILISATION : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE NICOLAS COPERNIC ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE MAURICE UTRILLO

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement

Acte : [DL2022-1512-093 Mesures de responsabilisation Montmagny et Collèges Utrillo et Copernic.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2022-1512-093 ANNEXE1 Convention mesures de responsabilisation COPERNIC.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

[DL2022-1512-093 ANNEXE2 Convention mesures de responsabilisation UTRILLO.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/22 à 09:41

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 19/12/22 à 09:41

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 19/12/22 à 11:09

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 19/12/22 à 11:10

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 19/12/22 à 11:16